

La monarchie absolue (suite et fin)



LOUIS XVI (2/3)

Le Crépuscule de la monarchie (1774-1789)

Jusqu'à la convocation des États Généraux et leur transformation en assemblée permanente, le règne de Louis XVI est marqué par une série de tentatives de mesures réformatrices funestes ou maladroites, et une aggravation de la crise financière provoquée principalement par la guerre d'indépendance américaine, succès extérieur plus apparent que réel.

Une faute irréparable : le rappel des parlements

Aussitôt Roi, Louis XVI appelle aux affaires des gens qui en avaient été écartés au régime précédent : Maurepas, Malesherbe, et congédie ceux qui avaient été les exécutants du *coup de majesté* de 1771 : Maupeou, Terray. Louis XVI s'empresse de rappeler les parlements, vieille institution monarchique qui à ses yeux n'avait nullement démerité. C'était le désaveu d'une politique qui avait sauvé le régime et la défaite des intendants, bêtes noires des parlementaires.

Dès lors « à la monarchie administrative, éclairée et réformatrice, succède une monarchie non point libérale, comme on le dit, mais nobiliaire et tournée vers le passé. La révolution a été préparée par une réaction aristocratique dont les paysans souffrirent dans leurs intérêts et la bourgeoisie dans sa vanité. » (4) Maupeou ne s'y trompa pas en déclarant : « J'avais fait gagner au Roi un procès qui durait depuis trois cents ans, il veut le reperdre... il est foutu » (5). Louis XVI tint même à présider la première séance du parle-

ment de Paris où l'avocat général parla d'États Généraux... le mécanisme était en marche.

La guerre d'indépendance américaine 1778-1783

L'engagement armé de la France aux côtés des colonies anglaises d'Amérique en révolte contre la métropole a été fermement voulu et conduit par Louis XVI lui-même. Les Américains l'ont explicitement reconnu en rendant un vivant hommage à la mémoire du Roi lors du bicentenaire de leur indépendance. Louis XVI a vu dans cette action une revanche de la guerre de sept ans, qu'il a soigneusement préparée en parachevant la modernisation de notre marine et de notre armée ; en favorisant l'espionnage intensif organisé au cœur même de l'Angleterre par son ministre des affaires étrangères Vergennes ; en accueillant à Versailles l'envoyé du Congrès américain Benjamin Franklin – qui se révéla d'ailleurs par la suite être un « faux bonhomme » : et enfin en prenant ses distances avec les affaires spécifiquement continentales, Louis XVI, en 1778, joint nos armes à celles des « insurgents ».

Après que l'idée d'un débarquement en Angleterre fut abandonnée, malgré un succès naval à Ouessant, et l'entrée en scène à nos côtés des flottes espagnole et hollandaise, un important corps de débarquement, sous Rochambeau, est jeté sur les côtes des nouveaux États-Unis donnant la main aux troupes locales et aux contingents de volontaires français conduits par La Fayette. En 1781, notre victoire de Yorktown, celle la défaite



anglaise, à laquelle viennent s'ajouter nos succès maritimes, tant en Amérique qu'aux Indes, dus à l'habileté de nos marins Suffren, Grasse, d'Estaing.

Manquant aux engagements pris, nos alliés américains traitèrent séparément avec les Anglais, ce qui nous forçait à modérer nos exigences lors de la signature du traité de Versailles par lequel l'Angleterre nous rétrocédait la Louisiane, Tabago et les comptoirs du Sénégal. L'honneur était sauf, et l'affront de 1763 lavé.

Mais, en engageant ouvertement la France, Louis XVI rompait avec la solidarité des trônes, et avalisait une démocratie. La suite ne se fera pas attendre.

Sur le plan économique nous avions fait un marché de dupes – les mirifiques bénéfices de futurs échanges franco-américains promis par Franklin, se transformèrent en un fructueux commerce anglo-américain. Enfin, la guerre nous avait coûté très cher, environ deux milliards de livres, causant un déficit énorme, qu'un pouvoir faible n'osa pas combler par une réforme fiscale d'envergure, d'où une crise financière aiguë acculant le Roi à la convocation des États Généraux.

La crise financière : prélude à la révolution

Le premier ministère formé par Louis XVI était composé d'utopistes, imbus des idées du siècle, notamment d'une confiance illimitée en la nature humaine. Turgot, nouveau contrôleur général, qui avait fort bien réussi comme intendant du Limousin, était le plus compétent de la nouvelle équipe ; il héritait d'une situation financière assainie par Terray, mais tout de même précaire. Il conçut un

plan de réformes, dont l'équilibre financier était l'objectif principal, afin de réaliser, une réduction des dépenses et une augmentation des recettes.

Si l'abolition de la corvée – remplacée par un supplément de taille – et la suppression des corporations se firent sans grand heurt apparent, la liberté du commerce des grains provoqua des émeutes. D'autre part, le plan de subvention territoriale – impôt foncier payable par tous – trouva évidemment contre lui le parlement remis en selle. Par ailleurs, dans le cadre des économies, la maison militaire du Roi, troupe d'élite, fut démantelée ; elle fera cruellement défaut au souverain à partir de 1789.

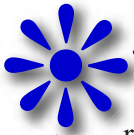
Turgot s'était mis à dos beaucoup de monde, mais sa disgrâce survenue dès 1776 eut pour première cause son opposition à une entrée en guerre de la France qui aurait pour effet, à ses yeux, la ruine de nos finances. Il avait parfaitement raison, mais Louis

XVI tenait à cette revanche contre l'Angleterre, et c'est là, la seule occasion de son règne où il montra une volonté absolue.

Turgot est remplacé par Necker, banquier genevois, protestant. Ce technicien des finances, aura le mérite de simplifier l'administration du trésor. Il réussira à financer la guerre uniquement par l'emprunt, en s'interdisant de créer de nouveaux impôts au risque de s'aliéner tous les privilégiés, parlement en tête... de sorte que la dette de l'État se creusa de manière exorbitante. Necker s'avoua vaincu.

Il fut remplacé par Calonne qui tint jusqu'en 1787. Pour lui l'État devait paraître à l'aise pour pouvoir emprunter, d'où la mise en chantier de grands travaux – Cherbourg, Le Havre... – qui obérèrent encore davantage le trésor. De plus, Necker, écarté, publiait en 1781 un « compte





rendu au roi sur l'administration des finances » dans lequel il révélait que des comptes étaient soigneusement truqués ; en particulier ceux concernant les pensions dont il préconisait la suppression.

Cette rivalité des contrôleurs, celui en place et le déchu, rendait la tâche de Calonne encore plus malaisée, d'autant plus qu'un traité de commerce avec l'Angleterre mettait nos industries, moins performantes, en difficulté. Calonne songea alors à soumettre ses réformes – particulièrement la reprise des subventions territoriales de Turgot – non pas aux parlements, ni à des États Généraux, dont il fallait éviter la convocation, mais à une assemblée de notables choisis par le Roi, et formée très majoritairement de membres de la noblesse, du haut clergé et de magistrats des cours supérieures.

Le refus de cette assemblée de donner à Calonne les moyens de mettre en œuvre ses réformes provoqua l'éviction du contrôleur. À la suite de la guerre et de ses séquelles, aucune solution n'ayant été trouvée pour le combler, le déficit annuel du trésor s'éleva, de 22 millions en 1776, à 112 millions de livres en 1786, par suite de la guerre et de ses séquelles. Le gouvernement avait emprunté 1250 millions depuis 1776, dont le remboursement dépassait 50 millions par an.

Pour remplacer Calonne, Louis XVI se laissa imposer Brienne, archevêque de Sens ; « ainsi se produisit en mai 1787, silencieusement, un changement dans la constitution de la France. Le souverain cessa de gouverner, s'effaça de plus en plus, se désintéressa de plus en plus des affaires. Le pouvoir fut exercé par le principal ministre émané des notables et les représentant » (6).

Brienne épaulé par Lamoignon à la chancellerie, se montre franchement réformateur. C'est de cette période que datent l'abolition de la torture et la reconnaissance du protestantisme. Mais quand il s'agit d'établir enfin la subvention territoriale, et de rendre l'impôt plus égalitaire, il se heurte aussitôt au parlement.

Le Roi tente alors un timide coup de force – pâle reflet de celui de Louis XV – en entamant la lutte contre les parlements remplacés par la cour plénière, sorte de chambre haute à laquelle Brienne songeait à adjoindre une chambre basse

composée des propriétaires élus par les assemblées provinciales. Une convocation des États Généraux est promise pour 1792, et dès lors est posé le mode de participation des ordres. « *Cet appel aux États Généraux représente le couronnement d'un processus d'association largement engagé, mais il sonne aussi, on s'en rendra compte un peu plus tard, le tocsin de la débâcle.* » (7)

Les parlements ne se laissent pas allécher et résistent ouvertement... de même que l'assemblée du clergé. Ils refusent toute détermination du « don gratuit » qui serait faite par l'État – ainsi 1800 000 livres sont accordés en 1788 au lieu de 8 millions demandés. À Vizille en Dauphiné, une assemblée des trois ordres demande le retour des parlements, le rétablissement des États provinciaux ; le Tiers État étant représenté par un nombre de députés égal à celui de la noblesse et du clergé réunis. Cette assemblée demande, en outre, la convocation des États Généraux qui auraient à charge de fixer le montant de la contribution de chaque province aux impositions communes.

Mais les caisses restant désespérément vides, Brienne est acculé à la démission.

Louis XVI crut bon de rappeler Necker. Le parlement est remis en place et les États généraux sont convoqués pour le 5 mai 1789.

« *Six mois vont suffire à démanteler et ruiner un régime qui, depuis plus de trois siècles, paraissait indissolublement lié à l'histoire de France.* » (8)

René Maillot

NOTES :

(4) Gaxotte.

(5) Cf. Roland Mousnier : *Les Institutions de la France*, Tome II. Il s'agit du conflit opposant les cours souveraines au conseil du Roi dont Maupeou situe le début sous Louis XI.

(6) Roland Mousnier.

(7) E. Leroy Ladurie.

(8) Bluche.